

(N° 16.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

RÉUNION DU 23 DÉCEMBRE 1899.

---

### Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur des Budgets pour l'exercice 1900.

*(Voir les nos 17 et 24, session de 1899-1900, de la Chambre des Représentants; 15, même session, du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; HARDENPONT, ALLARD, CAPPELLE, LE CLEF, le Baron HERRY et le Chevalier DESCAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances et des Travaux publics a l'honneur de vous faire rapport sur le Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur des Budgets pour l'exercice 1900.

Ce Projet, dont le vote présente un caractère d'urgence, n'a donné lieu à aucune observation au sein de la Commission.

Nous avons l'honneur d'en proposer l'adoption au Sénat.

*Le Rapporteur,*  
Chevalier DESCAMPS.

*Le Président,*  
Baron P. BETHUNE.